



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 27/07/2020

Silos de stockage de céréales

Bilan d'un an de contrôle de l'inspection des installations classées : une vigilance à maintenir pour prévenir les risques d'explosion de poussières

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (DREAL – UbD 16-86¹) conduit depuis un an dans le département de la Vienne une action de prévention des risques accidentels auprès des installations de stockage de céréales. Avec une trentaine de silos soumis à enregistrement et à autorisation au titre de la réglementation ICPE, la Vienne est en effet un département particulièrement concerné par cette activité au niveau de la Nouvelle-Aquitaine.

15 visites d'inspection de silos ont été réalisées dans ce cadre, avec une attention ciblée sur le respect des mesures de maîtrise des risques.

La manipulation des céréales (criblage, ensilage) génère des poussières dont la concentration massive sur le sol ou sur les équipements (câbles électriques, moteurs, transporteurs, etc.) crée des conditions favorables à une explosion, à l'occasion, par exemple, de travaux d'entretien susceptibles de générer des étincelles. L'échauffement naturel du grain stocké (suite à un début de fermentation, par exemple) est également générateur d'un risque d'incendie. Afin de limiter ces risques, une réglementation spécifique prévoit une série de mesures qui doivent être mises en œuvre par les exploitants de silos.

60 % des contrôles réalisés ont mis en évidence des écarts aux prescriptions réglementaires applicables pour garantir la sécurité des installations. Certains écarts ont été jugés particulièrement préoccupants, conduisant la préfecture à mettre en place des actions fortes pour imposer aux exploitants la remise en conformité de leurs installations.

Les manquements les plus fréquemment relevés concernent le nettoyage des installations, le contrôle de température des céréales, la conformité des équipements de protection contre la foudre et le respect des valeurs limites d'émission relatives au bruit et aux urgences.

¹ Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement – Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers





PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Afin de vérifier la conformité des installations dans le temps, la pression de contrôle sur ce type d'établissement sera maintenue.

En cette période de collecte, les exploitants de silos de stockage de céréales sont appelés à la plus grande vigilance en matière de maîtrise des risques, et tout particulièrement sur la maîtrise de l'empoussièrement des installations. Un empoussièrement excessif peut en effet, dans certains cas défavorables, être à l'origine d'explosion aux conséquences parfois dramatiques :

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologie-relative-aux-silos/>.

**Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

